

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 JUIN 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_119 : RD 612 - ETUDE ET PROGRAMME D'AMENAGEMENT - CONVENTION DE PARTENARIAT

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 29 juin 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGHE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,
Marie-Claire MALROUX

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Michel FRANQUES (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Steve JACKSON), Patrick BETEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir à Bruno LAILHEUGHE), Marie-Louise AT (pouvoir à Naïma MARENGO), Laurence PUJOL (pouvoir à Enrico SPATARO), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY)

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 JUIN 2017

N° DEL2017_119 : RD 612 - ETUDE ET PROGRAMME D'AMENAGEMENT - CONVENTION DE PARTENARIAT

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et programmation des travaux

Madame Delphine DESHAIES-GALINIE, rapporteur,

L'entrée sud de l'agglomération par la RD 612 est actuellement confrontée à différentes problématiques : fluidité du trafic non assurée et provoquant des dysfonctionnements aux heures de pointe, circulation de transit en augmentation sur des voies secondaires, développement des activités économiques avec des problèmes de stationnement et d'accessibilité, prise en compte insuffisante des déplacements doux, desserte en transports en commun à optimiser, qualité urbaine et paysagère à améliorer, emplacements réservés au PLU à réinterroger par rapport à un réaménagement global du secteur.

Le département, l'agglomération et la ville d'Albi ont conjointement décidé d'engager une étude sur l'entrée Sud de l'agglomération en vue de définir un programme d'aménagement d'ensemble de ce secteur et de la RD612.

Il a été convenu que le département assurerait la maîtrise d'ouvrage de cette étude avec un cofinancement à part égale entre les 3 collectivités : le département, l'agglomération et la ville d'Albi.

Après consultation, le bureau d'études SEGIC INGENIERIE, mandataire, avec le bureau d'études SORMEA, cotraitant, ont été retenus pour assurer la réalisation de cette étude comprenant trois phases.

- La première phase consiste à réaliser le diagnostic de l'état actuel de l'entrée sud de l'agglomération albigeoise, étudié en prenant en considération les aspects routiers, l'urbanisation, le contexte socio-économique et environnemental de la zone d'étude (délai 3 mois + 1 mois d'approbation et passage à la phase 2).

- La deuxième phase consiste à définir divers scénarii d'aménagement, en fonction des problématiques identifiées et à évaluer à l'aide d'un modèle de trafic microscopique les conditions de circulation des différents scénarii (délai 3 mois + 1 mois d'approbation et passage à la phase 3).

- La troisième phase consiste à établir un programme d'aménagement à partir du scénario retenu à l'issue de la deuxième phase. Le programme en évaluera le coût, le niveau de priorité des aménagements et identifiera le maître d'ouvrage porteur du projet de réalisation (délai 2 mois + 1 mois pour prise de décision finale).

Cette étude d'un montant de 62 200 € HT a été notifiée en début d'année par le Département.

Le suivi et la validation de l'étude sont assurés par deux instances :

- le comité technique : chargé de veiller au bon déroulement de la mission, de contrôler le contenu des prestations réalisées, et d'orienter les bureaux d'études sur des choix techniques cohérents et pertinents pour les collectivités directement concernées. Ce comité technique est constitué d'un représentant de chaque collectivité (Conseil Départemental, communauté d'agglomération de l'Albigeois, commune d'Albi),
- le comité de pilotage : chargé de l'approbation de chacune des phases de l'étude (validation du diagnostic, choix du scénario d'aménagements, validation du programme d'aménagement). Le passage d'une phase à l'autre constitue un point d'arrêt. La levée du point d'arrêt est effective après validation du comité de pilotage des documents présentés par les bureaux d'étude. Le comité de pilotage regroupe des représentants élus de chaque collectivité.

La convention entre le département du Tarn, la ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois a pour objet la définition des modalités de réalisation et de financement de cette étude par les 3 collectivités.

Le coût de l'étude est réparti en parts égales entre les 3 collectivités soit pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois une participation à hauteur de 20 733€.

Il est proposé d'approuver cette participation prévue au BP 2017 et d'autoriser monsieur le Président à signer la convention tripartite entre le département du Tarn, la ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 27 avril 2017

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE de participer au financement de l'étude sur l'entrée Sud de l'agglomération à hauteur de 20 733 €.

APPROUVE la convention tripartite entre le département du Tarn, la ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE le président à signer tout acte afférant à ce dossier.

DIT QUE les crédits nécessaires seront prévus au budget de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 juin 2017,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE